

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

PRÉSENTS

PRÉSENTS

Paulette Thériault, mairesse adjointe
Marty Kingston, conseiller municipal
Monique LeBlanc, conseillère municipale
Shawn Crossman, conseiller municipal (Webex)

Daniel Bourgeois, conseiller municipal (Webex)
Bryan Butler, conseiller municipal
Dave Steeves, conseiller municipal (Webex)
Paul Richard, conseiller municipal
Susan Edgett, conseillère municipale

ABSENTS

Dawn Arnold, mairesse
Charles Léger, conseiller municipal

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Serge Doucet, directeur municipal
Nick Robichaud, directeur municipal adjoint et directeur général, Services juridiques et législatifs
Shelley Morton, greffière municipale et directrice, soutien législatif
Jacques Doucet, directeur général, Services des finances
Elaine Aucoin, directrice générale, Services de la croissance et du développement durables
Alexandre Binette, directeur général, Services des opérations
Jeff Preston, directeur général par intérim, Services de protection
Isabelle LeBlanc, directrice, Communications
René Lagacé, directeur, Ingénierie
Inspecteur (insp.) Jonathan White, officier responsable des opérations, Service régional de Codiac de la GRC
Sarah Anderson, gestionnaire, planification de l'aménagement

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour de la séance ordinaire publique du Conseil municipal en date du 21 octobre 2024 soit adopté sans modifications.

Proposée par : Marty Kingston, conseiller municipal
Appuyée par : Paul Richard, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE

3.

DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré pour cette séance.

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5.

QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

6.

EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 EXPOSÉS DU PUBLIC

5 minutes

6.1.1 Certificat de reconnaissance – Danielle Dorris, paralympienne

Paulette Thériault, mairesse adjointe, souhaite la bienvenue à Danielle Dorris et souligne son travail acharné aux Jeux olympiques; elle la félicite d'avoir remporté une médaille d'or dans l'épreuve des 50 m papillon féminin et d'avoir établi son deuxième record canadien. M^{me} Dorris a été intronisée au Mur de la renommée sportive de Moncton et sera présente au Marché Moncton ce samedi pour faire connaissance avec le public.

6.1.2 Présentation – Services d'ENSEMBLE Grand Moncton – Deborah R. Warren

Deborah Warren donne un aperçu des trois grands services offerts par ENSEMBLE : la distribution des seringues, la prévention des surdoses et les services d'un infirmier praticien ou d'une infirmière praticienne à temps plein du Réseau de santé Vitalité. Elle fait savoir qu'il ne suffit pas de cacher les sans-abri pour éliminer le problème. On ne fait que le masquer. L'itinérance n'est pas une monstruosité : il s'agit d'une réalité dans notre collectivité, et les personnes en situation d'itinérance méritent notre compassion, et non l'indifférence.

Pour répondre à la question de Daniel Bourgeois, conseiller municipal, Deborah Warren apporte un éclairage sur la science qui sous-tend l'approvisionnement sécuritaire des ordonnances de qualité pharmaceutique et précise qu'ENSEMBLE ne distribue pas les drogues qui sont consommées sur place, mais qu'on en supervise la consommation pour veiller à ce que personne ne meure d'une surdose dans les rues de Moncton.

6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

15 minutes

6.2.1 Inspecteur (insp.) Jonathan White, officier responsable des opérations, Service régional de Codiac de la GRC

- Le 2 octobre, on a organisé à la Place Champlain un autre Café avec un policier.
- Depuis janvier 2024, la Section de la police communautaire a animé 10 séances de formation sur le désamorçage; elle a formé un total de 36 groupes.
- Le 11 octobre, on a donné de l'information à des familles de nouveaux arrivants à Moncton sur les relations avec les policiers, afin de nouer des liens.
- Le 17 octobre, on a organisé dans le secteur du centre-ville, soit précisément sur la rue St. George, un exercice de répression du narcotrafic dans les rues.
- Onze des quinze contrevenants les plus endurcis dans la région du Grand Moncton sont incarcérés selon différents chefs d'accusation.
- Le 23 septembre, on est intervenu dans une collision entre un véhicule et un piéton à la sortie du boulevard Wheeler et du chemin Mapleton; un homme de 67 ans est décédé et aucune accusation n'a été déposée.
- Le 16 septembre, on est intervenu sur la rue St. George auprès d'un homme qui troublait la tranquillité du quartier. On a arrêté cet homme, qui a été accusé de porter sur lui un couteau interdit et une grande quantité de drogues emballées pour la contrebande en prison.
- Le 4 octobre à 9 h, on est intervenu dans une alerte à la bombe au palais de justice; tous ont été évacués en toute sécurité et on a pu identifier le suspect. Le 15 octobre, des membres de notre Groupe de réduction de la criminalité ont repéré l'individu en question sur l'avenue Cascade. Avec le concours de l'Équipe d'intervention du Nouveau-Brunswick, cet individu est aujourd'hui détenu et attend la date de sa comparution devant le tribunal pour tous ses délits.
- Le 6 octobre, on est intervenu dans une collision automobile sur la route Transcanadienne 2. Le conducteur avait en sa possession une arme à feu, qu'il a pointée sur l'agent de police. Heureusement, personne n'a été blessé. Le conducteur a toutefois réussi à s'échapper et à voler un autre véhicule. Avec l'aide du Groupe de réduction de la criminalité, de la Section de la patrouille, de l'escouade canine, du Groupe tactique d'intervention et de l'hélicoptère de la GRC, on a repéré le véhicule sur le chemin Mountain et placé en garde à vue l'individu, contre qui on a déposé différentes accusations.
- Le 17 octobre, le conducteur d'un véhicule non loin de l'école secondaire Harrison-Trimble aurait pointé une arme à feu en direction d'un individu; quatre jeunes hommes de 16 à 18 ans ont été placés en garde à vue; personne n'a été blessé durant l'incident.
- Le 18 octobre, on a mené une campagne éclair d'une journée, qui a permis de délivrer 103 contraventions, d'accompagner les conducteurs de 55 véhicules pour qu'ils se soumettent à une inspection de sécurité mécanique et de remorquer 28 véhicules, dont 21 ont été jugés contraires à la sécurité.

Bryan Butler, conseiller municipal, demande qu'on mette à jour, sur le site Web de l'APRC, les statistiques de criminalité pour les introductions par effraction de mars jusqu'à aujourd'hui. Il suggère aussi de faire la répartition de ces statistiques entre les résidences et les commerces.

6.2.2 Mise à jour – Plan directeur du secteur riverain

Kevin Silliker présente au Conseil municipal un compte rendu sur l'amélioration du Plan directeur du secteur riverain. Il fait observer qu'on a fait appel à un expert-conseil pour aider la Ville à mettre au point ce plan. L'objectif consiste à promouvoir les loisirs, à mettre à l'honneur le patrimoine de la Ville et l'histoire des Autochtones, ainsi qu'à préserver l'environnement.

L'étape suivante du projet consiste à réunir les commentaires du public en faisant appel au *Sondage sur le Plan directeur du secteur riverain*, publié sur la plateforme Jasons Moncton, pour inviter le public à participer et à répondre au sondage. Cette activité donnera au public l'occasion de s'exprimer sur le plan de conception préliminaire du secteur.

Pour répondre à une question de Daniel Bourgeois, conseiller municipal, Kevin Silliker fait savoir que ce projet s'étendra sur une durée de trois à cinq ans.

La mairesse adjointe rappelle l'importance de consulter les citoyens.

7.

QUESTIONS D'URBANISME

7.1 Audience publique – Rezonage au 61, avenue Donald

Sarah Anderson dépose une demande pour rezoner le 61, avenue Donald, dans le quartier 1. Sa demande consiste à modifier les aménagements autorisés dans la zone NC (Zone de dépanneurs de quartier) pour permettre d'aménager un logement au rez-de-chaussée. Il s'agit d'un immeuble d'habitation de trois étages, qui abrite un lavoir commercial s'étendant sur 29 % de la superficie brute au sol, soit toute la partie avant du rez-de-chaussée de l'immeuble.

Sarah Anderson fait savoir qu'aucun motif d'opposition n'a été déposé.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la modification de l'Arrêté de zonage, soit l'arrêté Z-222.39 et l'annexe A-39, pour la propriété située au 61, avenue Donald et portant le NID 00770396, sous réserve des conditions suivantes, entre autres :

- 1) Sans égard à l'alinéa 42(1)e) de l'Arrêté de zonage, le stationnement est autorisé dans la cour arrière obligatoire comme l'indique le plan d'implantation (annexe B).
- 2) Malgré l'annexe D (Tableau des exigences relatives au stationnement) de l'Arrêté de zonage, on doit autoriser la réduction de la superficie des places de stationnement comme l'indique le plan d'implantation (annexe B).
- 3) Malgré le tableau 13.3 de l'Arrêté de zonage, on doit autoriser la réduction de la marge de retrait de la cour arrière comme l'indique le plan d'implantation (annexe B).
- 4) Malgré le paragraphe 34(2) de l'Arrêté de zonage, le stockage des déchets doit être autorisé dans la cour arrière et la cour latérale obligatoires comme l'indique le plan d'implantation (annexe B).
- 5) Malgré le paragraphe 129(1) de l'Arrêté de zonage, on doit autoriser l'augmentation de la hauteur du bâtiment comme l'indique le plan d'élévation (annexe B).
- 6) Les travaux de paysagement doivent être achevés, conformément au plan d'implantation reproduit à l'annexe B, au plus tard un an après la délivrance d'un permis d'aménagement.
- 7) Tous les aménagements du terrain réalisés conformément à cette résolution doivent respecter les dispositions de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, dans sa version modifiée périodiquement, sauf dans les cas contraires prévus dans la présente.
- 8) Nulle disposition de la présente ne doit interdire ou limiter, d'une manière ou d'une autre, le droit du promoteur de demander une dérogation conformément aux dispositions de la *Loi sur l'urbanisme*.
- 9) Les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins reproduits à l'annexe B.

Proposée par : Marty Kingston, conseiller municipal
Appuyée par : Monique LeBlanc, conseillère municipale

Puisqu'il n'y a pas de citoyens qui s'opposent ou qui sont favorables à ce projet, la mairesse déclare que l'audience publique est terminée.

MOTION ADOPTÉE

7.2 Lotissement provisoire – Dahak et Bayenne (compensation financière)

Paul Edgar dépose une demande pour le quartier 1. Le demandeur souhaite créer un nouveau lot pour un immeuble d'habitation et offre 8 % de la valeur du lot comme compensation financière.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton exige une compensation financière de 5 390,59 \$ en contrepartie du terrain d'utilité publique pour le lotissement Dahak et Bayenne.

Proposée par : Paul Richard, conseiller municipal
Appuyée par : Marty Kingston, conseiller municipal

Pour répondre à une question de Daniel Bourgeois, conseiller municipal, Jacques Doucet fait savoir qu'il ne connaît pas le solde du Fonds des terrains d'utilité publique; il communiquera toutefois l'information au Conseil municipal.

MOTION ADOPTÉE

8.

EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Bryan Butler, conseiller municipal, demande au directeur municipal de fournir au Conseil les statistiques des appels auxquels a répondu le Bureau d'incendie et qui ont obligé à utiliser le produit Narcan pour les surdoses.

9.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

9.1 Recommandations(s) – Séance à huis clos – le 15 octobre 2024

1. Que le Conseil municipal de Moncton autorise Développement industriel de Moncton Limitée à conclure un accord de crédit avec la Banque Royale du Canada pour la somme de 35 035 000 \$ et qu'il autorise la Ville à signer une garantie et un report de créance dans le formulaire 812 de la Banque Royale du Canada pour garantir la marge de crédit de 35 millions de dollars. Il est en outre recommandé que le Conseil municipal de Moncton autorise la mairesse et la greffière municipale à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville.

Proposée par : Susan Edgett, conseillère municipale

Appuyée par : Bryan Butler, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE

2. Que le Conseil municipal de Moncton demande à l'avocat de la Ville, représenté par le conseiller juridique externe de la Ville, d'intenter, au nom de la Ville de Moncton, une action en justice devant la Cour du Banc du Roi contre Jubilee Hospitality Ltd., exploitant d'établissements d'hébergement, afin de l'obliger à se conformer à l'Arrêté concernant la taxe sur l'hébergement touristique et de recouvrer les sommes à payer à la Ville de Moncton conformément à l'Arrêté concernant la taxe sur l'hébergement touristique.

Proposée par : Bryan Butler, conseiller municipal

Appuyée par : Marty Kingston, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE

3. Que le Conseil municipal de Moncton approuve les conditions d'un accord de licence de 10 ans avec Bragg Communications Incorporated, généralement dans le format du document provisoire en pièce jointe, pour permettre Bragg Communications d'installer l'équipement de télécommunications approuvé sur le réservoir de stockage d'eau de la promenade Twin Oaks, moyennant des frais annuels de 22.500 \$, sous réserve de l'indexation selon l'IPC.

Il est en outre recommandé que le Bureau des affaires juridiques prépare la version définitive de l'accord de licence et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit accord et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par : Bryan Butler, conseiller municipal

Appuyée par : Paul Richard, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE

10.

RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 Convention d'aide mutuelle en cas d'urgence

Que le Conseil municipal de Moncton autorise l'Administration à conclure une entente d'aide mutuelle en situation d'urgence avec la Ville de Beaurivage, le Village de Memramcook, la Communauté rurale de Beausoleil, la Ville régionale de Cap-Acadie, la Municipalité de Nouvelle-Arcadie, la Ville de Champdoré, la Ville de Riverview, la Ville de Dieppe, la Ville de Salisbury, le Village de Five Rivers, la Ville de Shediac, le Village de Fundy Albert, la Communauté rurale de Strait Shores, la Ville du Grand-Bouctouche, la Ville de Tantramar, la Communauté rurale de Maple Hills et la Communauté de Three Rivers, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville.

Proposée par : Marty Kingston, conseiller municipal

Appuyée par : Monique LeBlanc, conseillère municipale

MOTION ADOPTÉE

11.

LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Conformément aux divisions A et B du sous-alinéa 15(3)a(ii) de la Loi sur la gouvernance locale, les arrêtés suivants, à approuver en deuxième et en troisième lectures, ont été publiés sur le site Internet de la Ville de Moncton pendant le délai obligatoire précisé dans la Loi. Ces arrêtés seront approuvés en deuxième et en troisième lectures selon le titre seulement.

- 11.1 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-222.39 – 61, avenue Donald – **Deuxième et troisième lectures (sous réserve de l'approbation du point 7.1)**

Motion : Que la greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté Z-222.39.

Proposée par : Bryan Butler, conseiller municipal

Appuyée par : Marty Kingston, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE

La greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté Z-222.39.

Motion : Que l'Arrêté relatif aux arrêtés de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-222.39, soit adopté en troisième lecture, qu'il soit édicté et promulgué, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par : Bryan Butler, conseiller municipal

Appuyée par : Marty Kingston, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE

La greffière municipale procède à la troisième lecture de l'arrêté Z-222.39.

12.

AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS

13.

NOMINATIONS À DES COMITÉS

14.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance soit levée.

Proposée par : Paul Richard, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE

.....
Dawn Arnold
MAIRESSE

.....
Shelley M. Morton
GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE DU
SOUTIEN LÉGISLATIF

17 h 08

dh